

d'Anthoine Henry, relezée en premier lict (4), de feu Estienne Vaulbertrand, est condamnée à faire couvrir « la tour ronde qui est aux murs de la ville dudit Coindrieu et à l'endroit de l'entrée du marché, du costé de la boucherie par elle tenue » (f° 126).

L'ILE-COMMUNE

25 avril 1561. — Transaction entre les habitants et « damoyselle Claude Chappuis, veufue de feu André Jehan Gayand, en son vivant notaire et secrétaire du roy, nostre sire, Claude et André Baptezard Gayand, sieurs et dudit feu Gayand, filz... sur ce que lesd. cosses, manans et habitans disoient que de toute ancienneté competoient et appartenoient à lad. ville et communaulté, vng tènement d'isle et broteau situé dans lad. parroisse de Coindrieu, appelé *l'isle commune* desd. habitans ; joignant par fleuve du Rosne, de matin l'isle desd. mere et filz Gayandz appellée de *Meyan*, de vent les broteau et terre de Estienne Blanchard et Estiennette Patrue, sa femme, fille de feu Guyot Patru, du recteur de la chappelle S^t Martin, fondée en l'église de Coindrieu.

... Lesd. mere et filz Gaiand disoient que a bon et juste tiltre ilz tenoient et poceddoient lad. ysle, par le moien de l'acquisition d'icelle, faict par led. feu André Jehan Gayand, de lors vivant, honn. Jehan Chappoton, soy disant s^r et proprieterie d'icelle ysle, par abeneuiz (5), à luy faict par Mess^{rs} de l'église de Lyon, s^{rs} dudit Coindrieu, comme ayant

(4) Relaissée, c'est-à-dire sa veuve.

(5) *Abenevis*, permission de détourner les eaux pour arroser des prés ou faire tourner un moulin ; en basse latinité *abenevisare*, louer en emphytose de *benè vis*. (V. Roquemont. *Glossaire*.)